

DÉCEMBRE 2025

## CORRIGER LES ANOMALIES BLOQUANTES

Vous êtes dans la situation suivante : suite au traitement de votre dernière DSN et comme indiqué dans le CRM disponible sur Net-Entreprises, **certaines données présentent des anomalies bloquantes qui empêchent leur intégration.**

En conséquence, votre compte a pu faire l'objet d'une **évaluation provisionnelle**.



Ces anomalies étant liées à un **paramétrage incorrect de votre logiciel de paie**, nous vous invitons à effectuer les corrections nécessaires avant l'envoi de votre prochain fichier. **A défaut, nous ne pourrons ni émettre le(s) certificat(s), ni procéder à l'indemnisation des congés des salariés concernés.**



Les **DSN déjà transmises doivent également être régularisées**, soit via un bloc rectificatif dans votre prochaine DSN, soit depuis votre espace sécurisé.

Vous trouverez ci-dessous les informations utiles pour vous accompagner dans vos démarches de correction.



ANOMALIES : [CCI72](#) / [CC187](#) / [CCD11](#)

[CORRECTION VIA SUIVI DSN](#)

## ANOMALIE CCI72

« Le Code statut catégoriel Retraite Complémentaire Obligatoire (S21.G00.40.003) doit être cohérent avec le collège déduit de la classification (S21.G00.40.041) du salarié ».

Cette anomalie contrôle la cohérence des données entre elles sur les rubriques suivantes :

- S21.G00.40.003 - Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire
- S21.G00.40.005 - Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE) : doit correspondre au code métier BTP du salarié
- S21.G00.40.041 - Positionnement dans la convention collective : doit correspondre au code classification du salarié.

Les codes métiers et classifications par statuts de salariés sont consultables sur notre [fiche de paramétrage](#).

Cette anomalie nécessite 2 actions de votre part :

1) La correction du paramétrage de votre logiciel de paie pour ne plus rencontrer cette anomalie sur les prochaines DSN.

[Fiche paramétrage DSN standard](#)

2) La correction des éléments du contrat pour l'échéance à partir de la page **mon suivi DSN**.

## ANOMALIE CCI87

« *La modalité d'exercice du temps de travail du salarié (S21.G00.40.014) n'est pas cohérente avec la quotité de travail de son contrat (S21.G00.40.013). Nous vous remercions de modifier votre paramétrage pour vos prochaines DSN* »

Cette anomalie vise à contrôler la **cohérence entre la quotité de travail du contrat et la modalité d'exercice du temps de travail**, c'est-à-dire la notion de temps plein ou temps partiel afin de s'assurer de la conformité du calcul des droits et de l'indemnisation du salarié.

Si la modalité d'exercice du temps de travail du salarié est temps plein alors la quotité de travail du contrat exprimée doit être supérieure ou égale à 120 heures ou supérieure ou égale à 14 jours.

Si la modalité d'exercice du temps de travail du salarié est temps partiel alors la quotité de travail du contrat exprimée doit être inférieure ou égale à 151 heures ou inférieure ou égale à 21 jours.

Cette anomalie nécessite 2 actions de votre part :

- 1) La correction du paramétrage de votre logiciel de paie pour ne plus la rencontrer sur les prochaines DSN.
- 2) La vérification/correction de la valeur renseignée dans la zone « horaire habituel » au niveau du contrat du salarié.



## ANOMALIE CCD11

« Votre DSN ne peut pas être intégrée car la base Congés Payés (S21.G00.78 – Code 20) est nulle pour un ou plusieurs salariés ayant un temps de travail sur la période. Merci de déclarer leur base via votre espace sécurisé. »

Cette anomalie est présente lorsque l'ensemble des salariés contenues dans le flux DSN présente un **temps de travail sans assiette congé associée**.

En l'absence de cette base, nous ne sommes pas en capacité d'intégrer votre DSN et de procéder au calcul de votre cotisation. Une évaluation provisionnelle est alors calculée.

Deux actions sont alors nécessaires de votre part :

- 1) La correction du paramétrage de votre logiciel de paie en implémentant la rubrique S21.G00.78 code 20. **Fiche paramétrage DSN standard**.
- 2) La saisie des bases congés de l'ensemble des salariés pour la ou les échéances concernées à partir de la page mon suivi DSN.



## CORRECTIONS VIA SUIVI DSN

# CORRECTIONS VIA SUIVI DSN

## Accès à la consultation

> Mon espace adhérent > Mon suivi DSN > Suivi du traitement DSN

The screenshot shows the following navigation steps:

- Mon espace adhérent (highlighted with a red box)
- Mon suivi DSN (highlighted with a red box)
- Suivi du traitement des DSN (highlighted with a red box)

On the right side of the main window, there is a sidebar titled "Liste des périodes de la DSN".

Dans la fenêtre "Salariés", corriger la DSN

The screenshot shows the following details:

- Campagne 2026 - Période 01/09/2025 - 30/09/2025
- Flux DSN : 429 421 613 00010 - 10/11/2025
- 1 salarié à corriger
- 16 salariés présents sur la période

Statut ↑	Nom et Prénom ↑	Matricule ↑	Collège ↑	Début période ↑	Fin période ↑	Travail payé	Salaire total brut	Action
X			Tous	jj/mm/aaaa	jj/mm/aaaa			
X	ORAN EREN	8	ETAM	01/09/2025	30/09/2025	45,00 Heures	534,60	

Procéder à la correction manuelle salarié par salarié pour l'anomalie CCI72

The form fields include:

- Numéro contrat: CT000001
- Date d'entrée: 01/08/2025
- Date de sortie: (empty field)
- Motif de sortie: (empty field)
- Type de contrat\*: Sans contrat (Mandataire)
- Contrat spécifique: Mandataire social
- Convention collective: Bâtiment
- Matricule dans l'entreprise: 0001
- Collège\*: Ouvrier
- Métier\*: A0005 - Carrelleur
- Classification\*: OE1 - Ouvrier exécutant 1e éch...
- Caisse de retraite compl.\*: Caisse de retraite CADRES
- Déduction forfait spéc.: Non (radio button selected)
- Salaire Brut\*: 416
- Base salaire: Horaire (radio button selected)
- Horaires habituel\*: 35
- Type d'horaire\*: Mensuel en heures et centièmes



# CORRECTIONS VIA SUIVI DSN

Vérification salarié par salarié anomalie CCI87

**Contrat**

Attention! Tous les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Numéro contrat	00008	Collège*	ETAM
Date d'entrée	02/01/2025	Métier*	B0020 - Secrétaire
Date de sortie		Classification*	ETAM - Etam
Motif de sortie		Caisse de retraite compl.*	Caisse de retraite ETAM
Type de contrat*	Contrat à Durée Indéterminée	Déduction forfait. spéc.	(? <input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui)
Contrat spécifique		Salaire Brut*	535
Convention collective*	Bâtiment	Base salaire	( <input type="radio"/> Horaire <input checked="" type="radio"/> Mensuel)
Matricule dans l'entreprise	8	Horaire habituel*	151.67
		Type d'horaire*	Mensuel en heures et centièmes

< Salarié précédent Annuler Valider Salarié suivant >

1 - Identité et adresse      3 - Absences      4 - Temps et salaires

Procéder à la correction manuelle salarié par salarié pour l'anomalie CCD11

Mon espace adhérent / Correction de la DSN  
Correction d'un salarié  
Campagne 2026 - Période 01/09/2025 - 30/09/2025

Matricule 0000000001/  
1 2 3 4

**Temps et salaires**

Attention! Tous les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Récapitulatif du contrat			
Contrat à Durée Indéterminée			
Ouvrier	A0099 - Ouvrier (métier ne figurant pas)	AUTO - Ouvrier Autre	
151.67	Mensual en heures et centièmes	1 802,00	Mensual
			GOUSSAINVILLE
			95190 - GOUSSAINVILLE -

**Temps et salaires**

Travail payé* <b>174,61</b> Heures	Salaire total brut* <b>1 802,00</b> €	Dont primes (?) <b>341,55</b> €		
Temps annexes (?)				
Accident de travail	Heures	Chômage intempéries	Heures	€
Accident de trajet	Heures	Activité partielle	Heures	€
Maladie professionnelle	Heures	Autres absences	Heures	
Maternité / Adoption	Heures	Congés pris	Heures	
Maladie non professionnelle	Heures			

< Salarié précédent Annuler Valider Salarié suivant >

1 - Identité et adresse      2 - Contrat      3 - Absences

